

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

16/04/2013

**La préfecture de la Côte-d'Or vous fait part des mesures prises pour l'immatriculation des véhicules du 22 au 26 avril 2013, en période de congés scolaires.**

**Service des immatriculations/régie :  
démarches par voie postale uniquement du 22 au 26 avril 2013**

**Du 22 au 26 avril, les démarches d'immatriculation de véhicules devront être effectuées uniquement par voie postale en adressant votre dossier complet à l'adresse suivante :**

Préfecture de la Côte-d'Or  
Bureau des Titres - Pôle immatriculations  
55 rue de la Préfecture - 21000 DIJON.

Vous êtes invité(e) à transmettre le certificat d'immatriculation original (ex carte grise), accompagné d'une copie des pièces justificatives et, si nécessaire, d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor public et sans indication de montant. De même, il importe de conserver le coupon détachable du certificat d'immatriculation à présenter lors d'un contrôle éventuel.

Cependant, le pré-accueil, situé dans le hall du bâtiment 55, rue de la Préfecture, reste à votre disposition de 08h30 à 13h00 pour le dépôt des dossiers complets avec chèque libellé à l'ordre du Trésor public. Par ailleurs, vous pourrez déposer votre dossier dans la boîte aux lettres «dépôt express» concernant les immatriculations de véhicule (changement d'adresse, changement de titulaire, duplicata, véhicule d'occasion acquis à l'étranger).

**Vous avez également la possibilité de vous rendre chez l'un des 252 professionnels de l'automobile habilités en Côte-d'Or et dans toute préfecture ou sous-préfecture de votre choix, quelque soit le lieu d'habitation :**

Sous-préfecture de Beaune  
12 rue Fraysse - 21200 Beaune  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : de 08h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h15  
(fermeture du service cartes grises tous les vendredi après-midi)

Sous-préfecture de Montbard  
25 rue Champfleury - 21500 MONTBARD  
Horaires d'ouverture:du lundi au vendredi : de 08h45 à 12h00 et de13h30 à 16h30

**Afin de vous éviter tout déplacement inutile, vous êtes invité(e) à vérifier au préalable que votre dossier est complet . Pour cela , vous pourrez utilement vous reporter à la liste des pièces à fournir, sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : [www.ants.interieur.gouv.fr](http://www.ants.interieur.gouv.fr)**